

## FLASH INFO

### RETOUR DE LA SUBVENTION TOP BTP



Bénéficiez jusqu'à 25 000€ de subvention pour l'achat de nos produits éligibles.

Cher Client,

La subvention TOP BTP est de retour.

Elle permet de financer des équipements neufs commandés à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2022** et livrés à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Vous pouvez en faire bénéficier vos clients pour s'équiper et prévenir les risques professionnels de chute de hauteur et de plain-pied.

Montant de la subvention : **50% du montant HT** des sommes engagées pour les équipements.

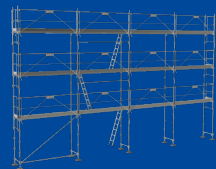
Le montant minimum de subvention est de 1 000 €. Plafond à 25 000 € (plusieurs demandes possibles).

N'hésitez pas à contacter votre représentant commercial pour plus de précisions.

Vos clients peuvent aussi se renseigner sur les critères d'éligibilité sur le site [Ameli](https://www.ameli.fr) ou auprès de leur Caisse d'Assurance maladie. Demande de réservation via [net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr)

#### Voici la liste de nos produits qui peuvent être subventionnés :

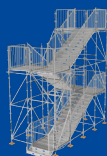
##### ÉCHAFAUDAGES FIXES & ESCALIERS



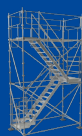
R200 ou M368 avec garde-corps MDS (Fusia ou Securit'up)



Remorques RECORD/ROLLER



Escalier PUBLISTEP



Escalier UNISTEP

##### ÉCHAFAUDAGES ROULANTS



GENERIS 300/750/950



TOTEM 180/250/300



CROSS 180/250



NEOLIUM BOX 200/250/300

##### PIR / PIRL



SHERPAMATIC



SHERPASCOPIC



TETRIS



Retrouvez notre sélection de produits éligibles dans notre journal promotionnel **TOP PAXESS#1** valable jusqu'au 30 avril 2023.